

# Bordereau de signature

## DEC2019\_0076



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/05/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	16/05/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-05-16)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS  
SECTEUR DES MARCHÉS PUBLICS  
REF : AA/CN

DEC2019\_0076

## DÉCISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX RELATIF A LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 4, 32 et 42-2°, le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 12, 27 et 34-I-1°b), ainsi que le Décret n°2017-516 du 10 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

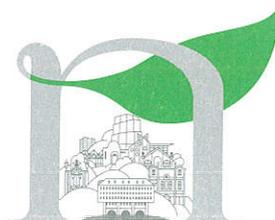
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le marché n°2017/058 relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry, attribué au groupement conjoint NZI ARCHITECTES, constitué du mandataire NZI ARCHITECTES (75019 Paris) et des cotraitants SI PREV S.A.S. (78960 Voisins Le Bretonneux), B52 (06370 Mouans-Sartoux), CB ECONOMIE (28630 Nogent Le Phaye), AGIRACOUSTIQUE France (76550 Saint Aubin sur Scie) et OREGON SARL (94200 Ivry sur Seine),

**VU** le dossier de consultation des entreprises, portant sur la procédure adaptée n°03/19/BAT, relatif au marché public de travaux de reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry de Noisiel, alloti comme suit :

- Lot 01 : GROS ŒUVRE
- Lot 02 : CLOS COUVERT comprenant
  - 02A STRUCTURE BOIS
  - 02B ETANCHEITE
  - 02C REVÊTEMENT DE FAÇADE
  - 02D MENUISERIE EXTÉRIEURE
- Lot 03 : MENUISERIE INTÉRIEURE
- Lot 04 : CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFOND
- Lot 05 : SERRURERIE MÉTALLERIE
- Lot 06 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 07 : ÉLECTRICITÉ COURANT FORT ET COURANT FAIBLE
- Lot 08 : VRD - ESPACES VERTS
- Lot 09 : REVÊTEMENT DE SOLS ET PEINTURE
- Lot 10 : ASCENSEUR



Suite de la décision N°2019\_

portant sur la conclusion du marché public de travaux Reconstruction Jules Ferry

VU l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 21 février 2019, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°613319, et publié au BOAMP sous la référence n°19-27619,

VU les avis rectificatifs mis en ligne les 25 et 27 février 2019, et publiés au BOAMP sous les références n°19-30330 et n°19-31906,

VU le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre susvisée au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir :

- pour les lots 01/02/03/06 : le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,
- pour les lots 04/05/07/08/09/10 : le critère du prix pondéré à 55 % et le critère de la valeur technique pondéré à 45 %,

**CONSIDÉRANT** que trente-sept plis ont été déposés dans le délai imparti (date limite de remise des offres fixée au 19 mars 2019 à 12h00), qu'un pli a été déposé hors délai, que toutes les candidatures reçues dans le délai ont été admises, que dès lors les trente-sept offres ont été analysées, soit 7 offres pour le lot n°1, 3 offres pour le lot n°2, 3 offres pour le lot n°3, 6 offres pour le lot n°4, 3 offres pour le lot n°5, 2 offres pour le lot n°6, 3 offres pour le lot n°7, 1 offre pour le lot n°8, 8 offres pour le lot n°9 et 1 offre pour le lot n°10,

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, et suite aux négociations, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de ECB pour le lot n°1, celle du groupement ECOLOGGIA pour le lot n°2, celle de SOGEFI pour le lot n°3, celle de ITB pour le lot n°4, celle de BBG pour le lot n°5, celle de BERANGER pour le lot n°6, celle de AIMEDIEU pour le lot n°7, celle de RVTP pour le lot n°8, celle de PERASOL pour le lot n°9 et celle L2V pour le lot n°10,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération « Reconstruction Ecole Jules Ferry », dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € H.T.,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société ECB, sise 26-28 rue Jean Coquelin 95110 SANNOIS, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°1 : gros œuvre, pour un montant de 837 336,00 € TTC.

**ARTICLE 2** : Il est conclu avec le groupement conjoint constitué du mandataire solidaire ECOLOGGIA BATIMENT, sis 9 rue des Gravots 88440 NOMEXY, et du cotraitant ENTREPRISE MIROITERIE DE SARCELLES, sise ZI Sézac 05 rue Descartes 95330 DOMONT, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°2 : clos couvert, pour un montant de 1 478 098,85 € TTC pour l'offre de base et 5 192,10 € TTC pour la variante 1 « Menuiserie aluminium ».

# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019\_ 0076  
portant sur la conclusion du marché public de travaux Reconstruction Jules Ferry

**ARTICLE 3** : Il est conclu avec la société SOGEFI, sise 1 bis rue des Saules 77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°3 : menuiserie intérieure, pour un montant de 271 200,00 € TTC.

**ARTICLE 4** : Il est conclu avec la société ITB, sise ZI Les Chanoux 97 rue des Frères Lumière 93330 NEUILLY SUR MARNE, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°4 : cloisons doublages plafonds, pour un montant de 298 482,56 € TTC et 3 078,60 € TTC pour la variante 1 « plaque haute dureté dans les circulations ».

**ARTICLE 5** : Il est conclu avec la société BBG, sise Zona industrial Esposende rua Dr Francisco Sà Carneiro 475 C 4740-010 Esposende Portugal, Agence France sise 28 route du Mesnil 78990 ELANCOURT, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°5 : serrurerie métallerie, pour un montant de 130 569,60 € TTC.

**ARTICLE 6** : Il est conclu avec la société BERANGER, sise 72 rue Ampère BP 127 - 77403 LAGNY CEDEX, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°6 : plomberie sanitaire chauffage ventilation, pour un montant de 368 060,80 € TTC.

**ARTICLE 7** : Il est conclu avec la société AIMEDIEU, sise 232 rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°7 : électricité courant fort et courant faible, pour un montant de 190 800,00 € TTC.

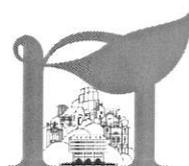
**ARTICLE 8** : Il est conclu avec la société RVTP, sise Ferme de la Motte - Route de Melun 77580 COUTEVROULT, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°8 : voirie réseaux divers espaces verts, pour un montant de 418 252,20 € TTC.

**ARTICLE 9** : Il est conclu avec la société PERASOL, sise 164 boulevard Jean Allemane 95100 ARGENTEUIL, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°9 : revêtements de sols peinture, pour un montant de 147 778,72 € TTC.

**ARTICLE 10** : Il est conclu avec la société L2V, sise 4 avenue des Marronniers Bâtiment 13 - 94380 BONNEUIL SUR MARNE, le marché public de travaux relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry - Lot n°10 : ascenseur, pour un montant de 43 106,75 € TTC.

**ARTICLE 11**: Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n°2016.02 « Reconstruction Ecole Jules Ferry »

3/4



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2019\_ 0076  
portant sur la conclusion du marché public de travaux Reconstruction Jules Ferry

**ARTICLE 12** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Aux titulaires des marchés.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 13** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 14** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 16/05/2019

Le Maire,

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	16 MAI 2019
Affiché en Mairie le	16 MAI 2019
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	16 MAI 2019
Notifié le	16 MAI 2019

4/4

